

3 rue du Clos Pascal 25190 SAINT-HIPPOLYTE Tél.: 03 81 37 02 78

Mail: contact@doubsdessoubre.fr https://doubsdessoubre.fr/ SIRET 200 094 852 00015

EPAGE DOUBS DESSOUBRE

PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL DU LUNDI 10 JUILLET 2023

Salle du Vallon – Communauté de communes Pays de Sancey Belleherbe– 19h

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 10 Juillet, à 19h00, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sancey, Salle du Vallon, sous la présidence de Monsieur CUCHEROUSSET François.

Présents :

<u>Titulaires</u>: François CUCHEROUSSET, Michel DEVILLERS, Gilles ROBERT, Dominique BERNARD, Anthony MERIQUE, Michel BERNARDOT, Claude DALLAVALLE, Christian METHOT, Denis LEROUX,

Suppléants: Raphaël PEQUIGNOT

Absents excusés: Dominique MESNIER, Jean-Claude JOLY, Régis LIGIER, Thierry VERNIER

Absents non excusés : Vincent COURTY, Damien CARTIER, Daniel PRIEUR, Jérôme RENAUD, Gérard

TIROLE, Yves Marie PARENT

Procurations:

Secrétaire : Gilles ROBERT

6 présents délégués EPCI: 6 voix 3 présents délégués CD25 : 9 voix

Ordre du jour

Plan de Gestion Stratégique des Milieux Humides

- Rappels des éléments de contexte du Plan de Gestion Stratégique des Milieux Humides (PGS MH) Doubs Dessoubre
- 2. Diagnostic du territoire
- 3. Priorisation des milieux humides
- 4. Stratégie d'intervention du PGS MH
- 5. Informations diverses

Approbation du PV de la séance précédente

Les membres du Comité syndical approuvent, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 Juin 2023.

Désignation du secrétaire de séance

M. Gilles ROBERT est désigné comme secrétaire de séance.

Rappels des éléments de contexte du Plan de Gestion Stratégique des Milieux Humides (PGS MH) Doubs Dessoubre

Depuis la fin de l'année 2021, l'EPAGE travaille sur l'élaboration d'un PGS MH. Ce document cadre de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, élaboré pour une durée de 10 ans, est un outil permettant d'accélérer la mise en œuvre de la politique en faveur des zones humides et servant à appliquer le principe Eviter-Réduire-Compenser. Devront y être inscrit un certain nombre d'actions locales avec leurs objectifs, moyens et calendriers. Ce document a l'avantage de :

- Donner la priorité à l'action ;
- Permettre une première approche globale partagée ;
- Permettre une approche rapide transposable à l'ensemble du bassin ;
- Permettre un raisonnement basé sur les fonctions et les services ;
- Consister en un plan de gestion hiérarchisé en fonction des enjeux et services rendus par les zones humides, fondé sur la faisabilité politique, technique et financière.

2. Diagnostic du territoire

L'EPAGE travaille, depuis 2021, en collaboration avec le Pôle Milieux Humides du Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne Franche-Comté (CEN BFC), qui a mis à sa disposition les données issues des inventaires milieux humides sur son périmètre, ainsi qu'une hiérarchisation de ces données, construite avec l'EPAGE, selon différentes thématiques, critères et pondérations. Ce diagnostic des milieux humides du territoire a été présenté aux partenaires les 6 et 7 avril derniers lors de groupes de travail.

Les résultats synthétiques pour les milieux humides du territoire de l'EPAGE sont les suivant :

- Les services hydrauliques sont mal caractérisés de par le fonctionnement karstique, mais ces services ne sont pas négligeables pour autant ;
- Les services écologiques sont eux bien caractérisés, avec des milieux à forte patrimonialité, surtout sur les bassins versants du Dessoubre et du Doubs franco-suisse. Les fonctionnalités écologiques entre les milieux humides sont moins bonnes de par un réseau entre eux

- relativement discontinu;
- La capacité de puits de carbone des milieux humides tourbeux et boisés est mal répartie sur le territoire de l'EPAGE, elle se concentre surtout sur le BV Doubs franco-suisse et à la marge sur le BV Dessoubre;
- L'essentiel des milieux humides sont concernés par l'exploitation agricole locale ;
- Les milieux humides sont relativement bien valorisés par les usages touristiques et de loisirs;
- Environ 2/3 des milieux humides présentent des atteintes hydrauliques fortes à très fortes ;
- L'impact des pratiques agricoles intensives sur les ZH est mal caractérisé ;
- Plus de la moitié des milieux humides présentent des atteintes fortes à très fortes en raison des pratiques sylvicoles intensives ;
- Les atteintes liées à l'urbanisation, à la pollution et aux espèces exotiques envahissantes sont mal caractérisées ;
- Les menaces liées à l'urbanisation, à l'intensification des pratiques agricoles, à la pollution ou à la déprise agricole sur les milieux humides sont difficilement catégorisables à l'échelle étudiée :
- Très peu de milieux humides disposent de structure gestionnaire et de plan de gestion rédigé;
- Les 2/3 des milieux humides sont assis sur un foncier très morcelé;
- Seulement 100 ha sur les 2 460 ha de milieux humides en présence sur le périmètre EPAGE sont 100% publics.

Ce diagnostic, partagé par l'ensemble des partenaires, a permis de travailler sur une priorisation des milieux humides afin de voir sur quels secteurs centrer les premières actions.

3. Priorisation des milieux humides

Le Pôle Milieux Humides du CEN BFC a également mis à disposition de l'EPAGE un outil d'aide à la priorisation. Compte tenu de ses compétences (Item 8) et des enjeux du territoire, l'EPAGE a décidé de se positionner sur des milieux humides à restaurer et des milieux humides à préserver et donc, de réaliser 2 priorisations différentes en mobilisant différents indicateurs avec des poids différents selon les sous bassins versants (cf. tableaux et cartes suivants).

Tableau 1 : critères et pondérations retenus pour les milieux humides à restaurer pour chaque sous bassin versant.

	Filtre(s)	Atteintes hydrauliques	Atteintes par les usages sylvicoles intensifs	Disponibilité et qualité de la ressource en eau	Patrimonialité
Doubs franco- suisse	MH hors LIFE & sans gestionnaire	0,5	0,3	0,1	0,1
Dessoubre	MH sans gestionnaire	0,5	0,3	0,1	0,1
Cusancin, Doubs moyen, Loue	MH sans gestionnaire	0,55	0,25	0,1	0,1
Doubs médian	MH sans gestionnaire	0,7	0,2	0,1	

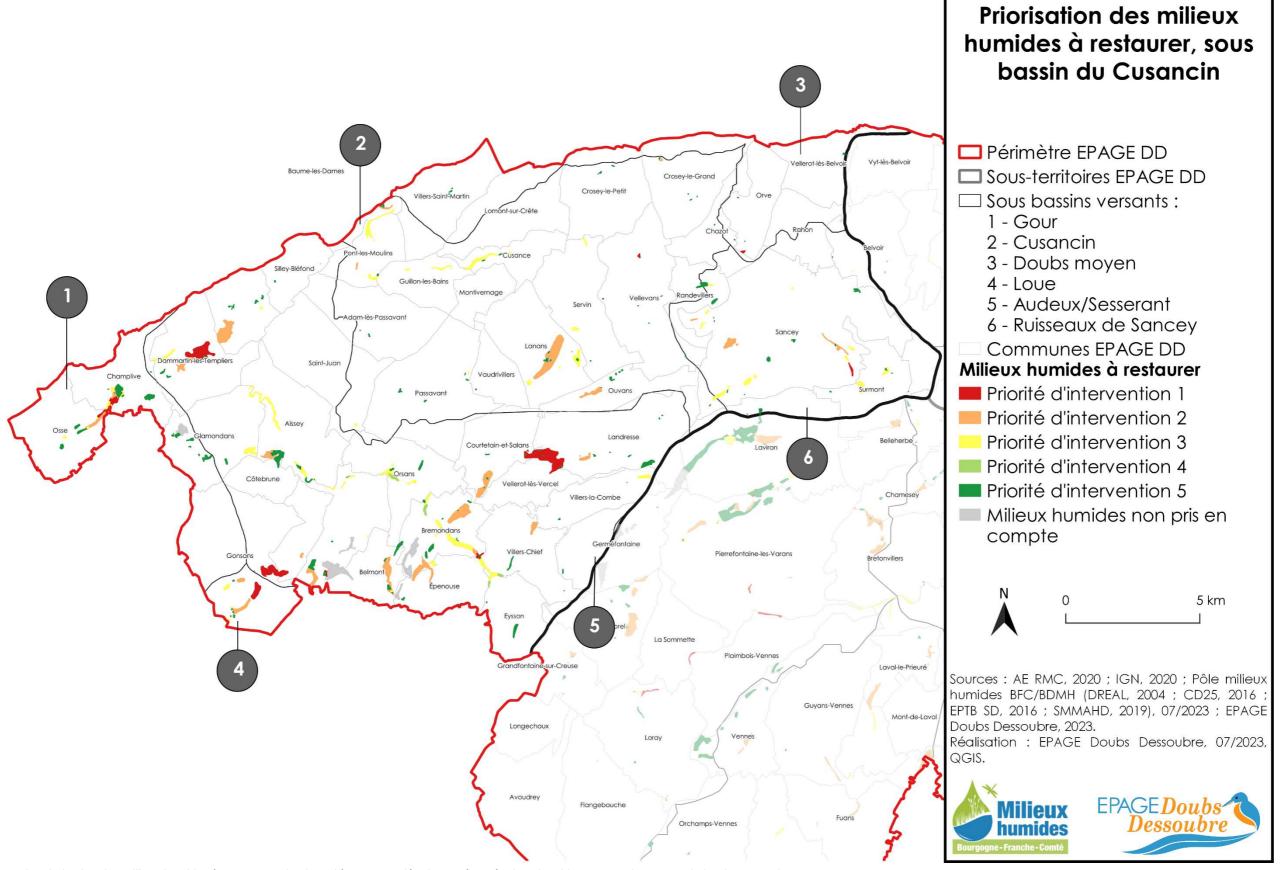


Figure 1 : carte de priorisation des milieux humides à restaurer selon les critères et pondérations présentés dans le tableau 1 pour le sous territoire du Cusancin.

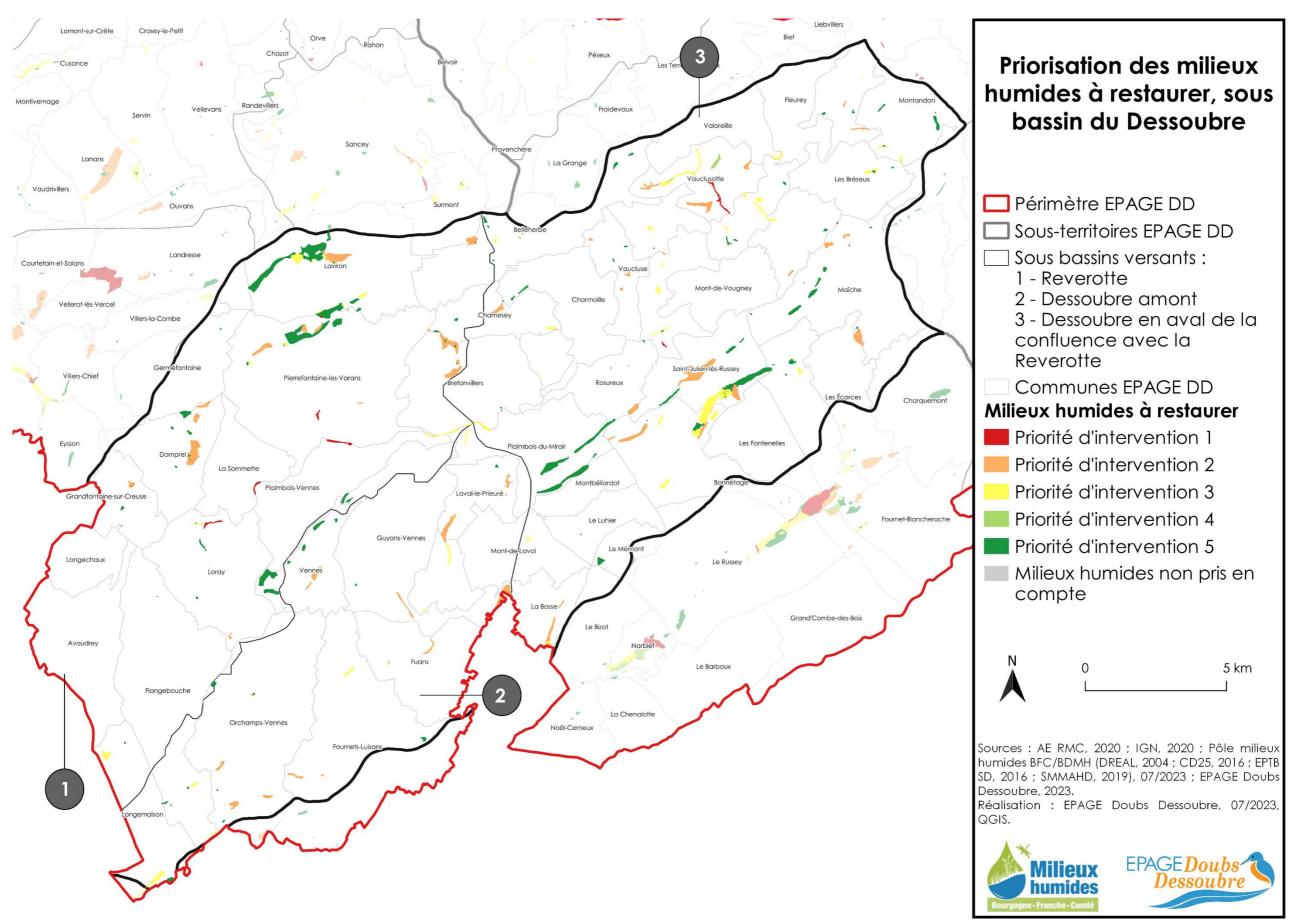


Figure 2 : carte de priorisation des milieux humides à restaurer selon les critères et pondérations présentés dans le tableau 1 pour le sous territoire du Dessoubre.

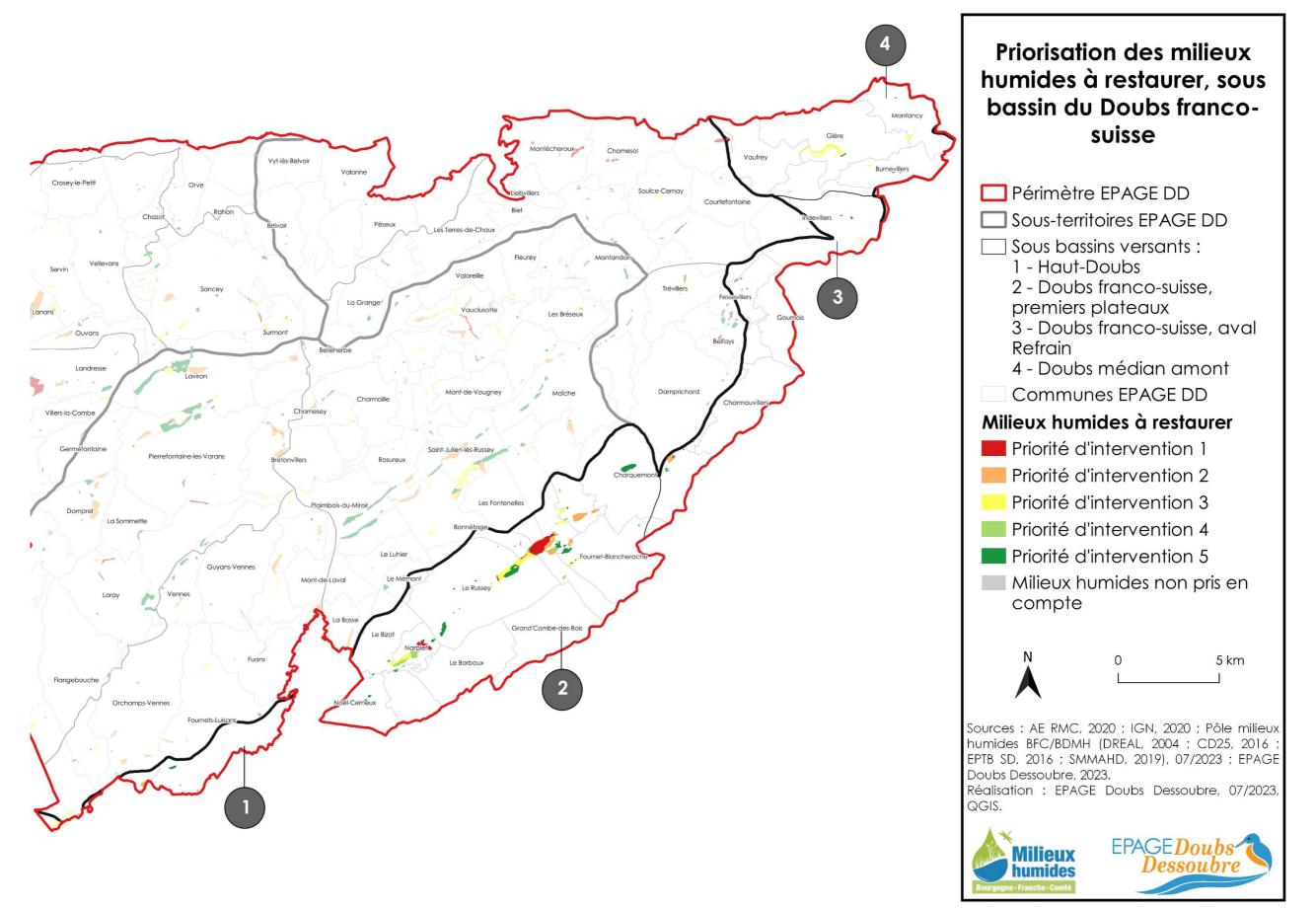


Figure 3 : carte de priorisation des milieux humides à restaurer selon les critères et pondérations présentés dans le tableau 1 pour le sous territoire du Doubs franco-suisse.

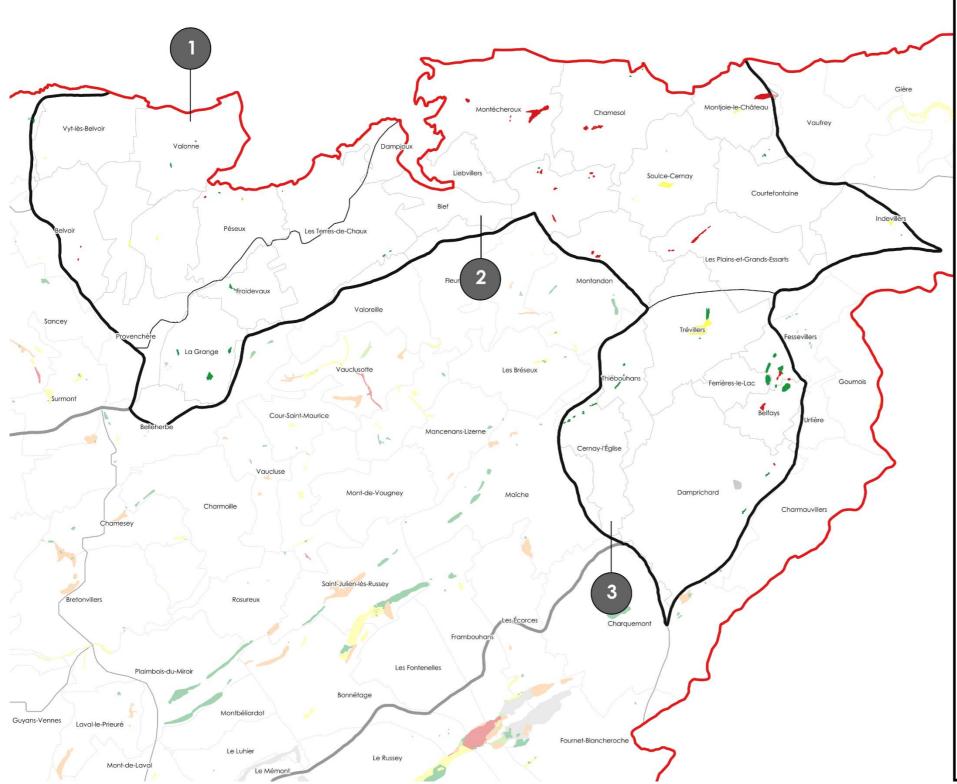


Figure 4 : carte de priorisation des milieux humides à restaurer selon les critères et pondérations présentés dans le tableau 1 pour le sous territoire du Doubs médian.

Priorisation des milieux humides à restaurer, sous bassin du Doubs médian

- Périmètre EPAGE DD
- Sous-territoires EPAGE DD
- Sous bassins versants :
 - 1 Barbèche
 - 2 Doubs médian aval
 - 3 Plateau de Damprichard
 - Communes EPAGE DD

Milieux humides à restaurer

- Priorité d'intervention 1
- Priorité d'intervention 2
- Priorité d'intervention 3
- Priorité d'intervention 4
- Priorité d'intervention 5
- Milieux humides non pris en compte



0 5 km

Sources: AE RMC, 2020; IGN, 2020; IGN, 2020; Pôle milieux humides BFC/BDMH (DREAL, 2004; CD25, 2016; EPTB SD, 2016; SMMAHD, 2019), 07/2023; EPAGE Doubs Dessoubre, 2023.

Réalisation: EPAGE Doubs Dessoubre, 07/2023, QGIS.





Tableau 2 : résultats issus de la priorisation des milieux humides à restaurer pour chaque sous bassin versant.

	Priorité 1		Priorité 2		Priorité 3		Priorité 4		Priorité 5	
	Nombre	Surface (ha)								
Doubs franco- suisse	5	64,8	19	56,2	28	83,3	24	33,9	75	62,4
Dessoubre	9	12,4	51	256,43	78	123,8	10	4,4	207	275,9
Cusancin, Doubs moyen,	12	140,3	25	255,7	105	168,2	15	9,7	204	110,3
Loue Doubs médian	22	26,5	3	1,059	21	27,5	0	0	52	22
Total	48	244,1	98	569,4	232	402,8	49	48,09	538	470,6

Les surfaces de milieux humides concernées par chacune des priorités ont été ajoutées suite à demande lors de la réunion sachant qu'un travail d'affinage de ces surfaces est nécessaire pour potentiellement ajouter des polygones voisins qui n'auraient pas la même priorité, mais sur lesquels des enjeux seraient tout de même existants, ou bien retirer des parties de polygones moins pertinentes.

Tableau 3 : critères et pondérations retenus pour les milieux humides à préserver pour chaque sous bassin versant.

	Filtre(s)	Disponibilité et qualité de la ressource en eau	Protection des population et des biens (crues)	Contribution au bon fonctionnement des cours d'eau	Patrimonialité	Puit de carbone
Doubs franco-suisse	MH hors LIFE & sans gestionnaire	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Dessoubre	MH sans gestionnaire	0,25	0,25	0,25	0,25	
Cusancin, Doubs moyen, Loue	MH sans gestionnaire	0,25	0,25	0,25	0,25	
Doubs médian	MH sans gestionnaire	0,25	0,25	0,25	0,25	

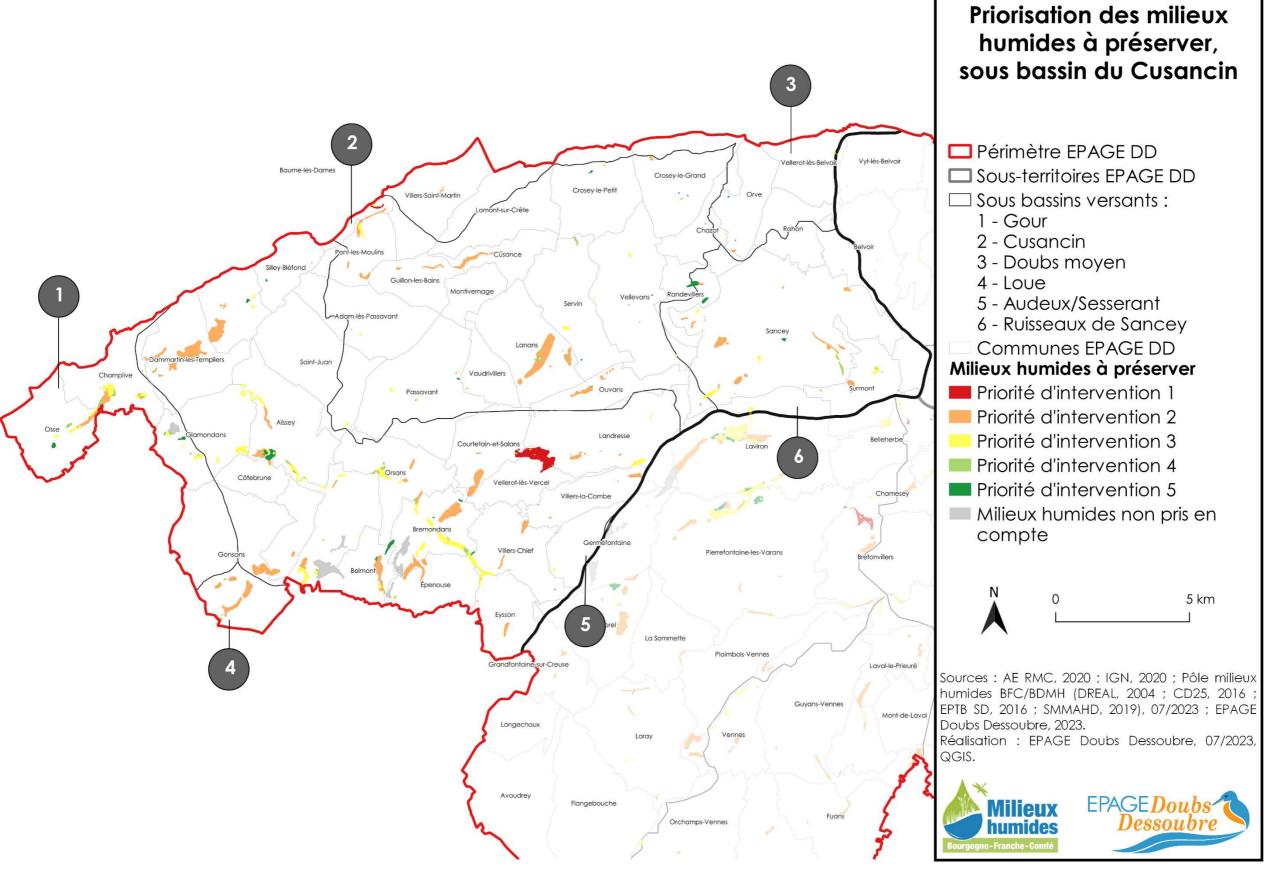


Figure 5 : carte des milieux humides à préserver selon les critères et pondérations présentés dans le tableau 3 pour le sous territoire du Cusancin.

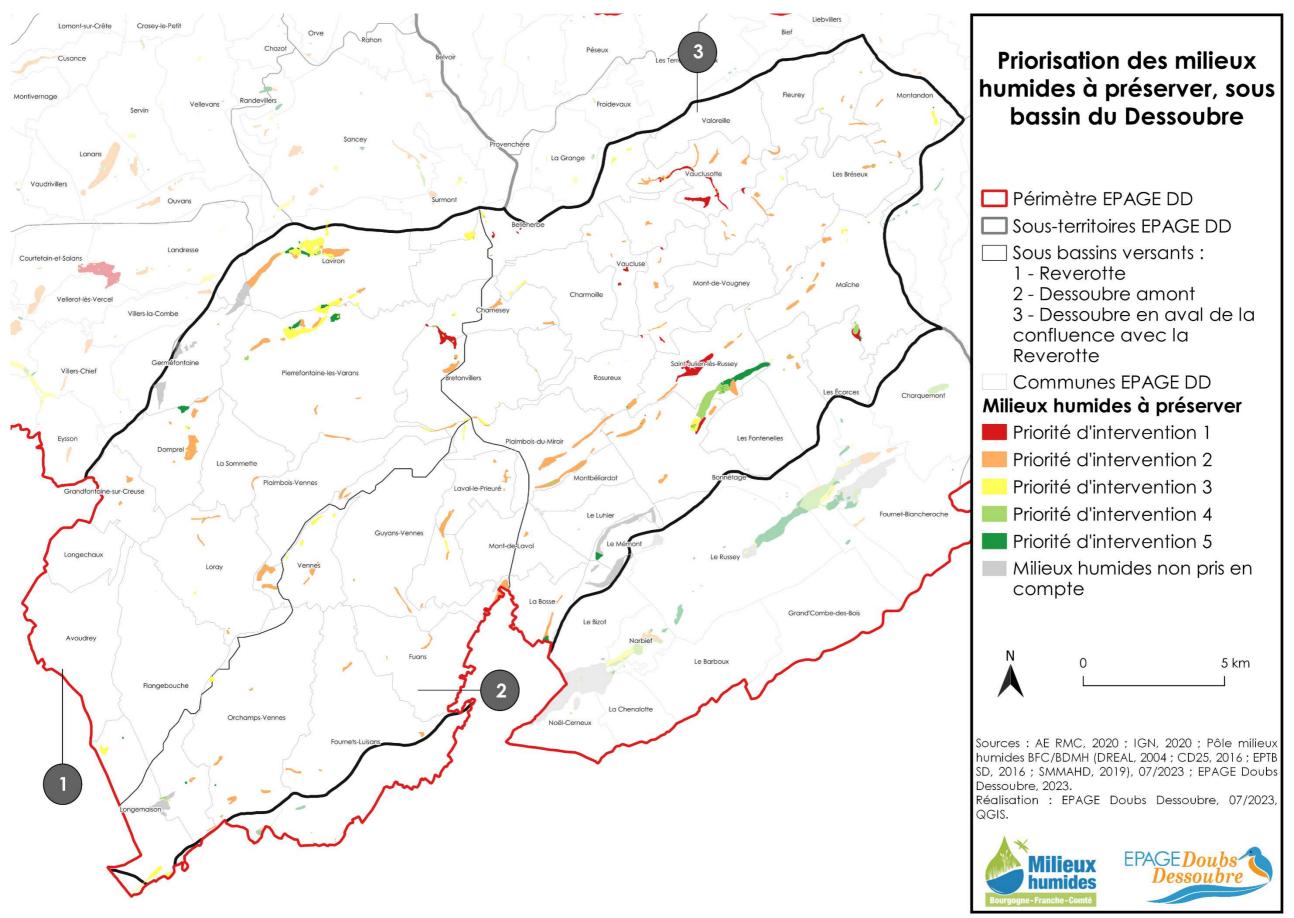


Figure 6 : carte des milieux humides à préserver selon les critères et pondérations présentés dans le tableau 3 pour le sous territoire du Dessoubre.

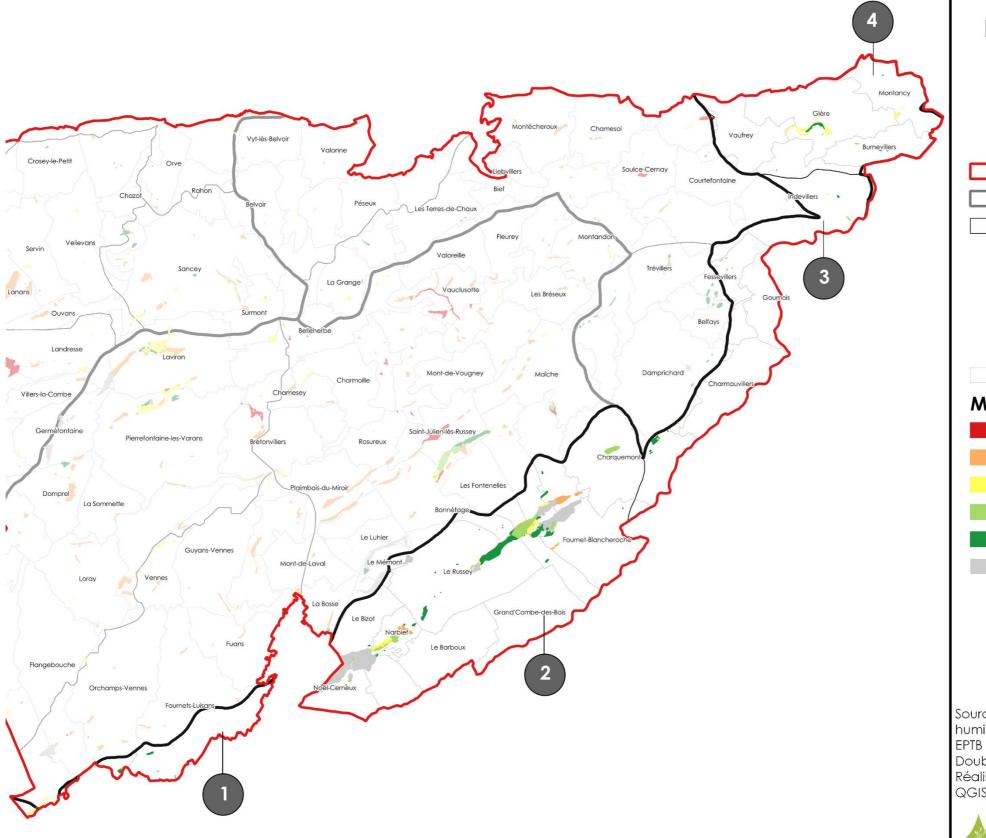


Figure 7 : carte des milieux humides à préserver selon les critères et pondérations présentés dans le tableau 3 pour le sous territoire du Doubs franco-suisse.

Priorisation des milieux humides à préserver, sous bassin du Doubs franco-suisse

- Périmètre EPAGE DD
- Sous-territoires EPAGE DD
- Sous bassins versants:
 - 1 Haut-Doubs
 - 2 Doubs franco-suisse, premiers plateaux
 - 3 Doubs franco-suisse, aval Refrain
 - 4 Doubs médian amont
- Communes EPAGE DD

Milieux humides à préserver

- Priorité d'intervention 1
- Priorité d'intervention 2
- Priorité d'intervention 3
- Priorité d'intervention 4
- Priorité d'intervention 5
- Milieux humides non pris en compte



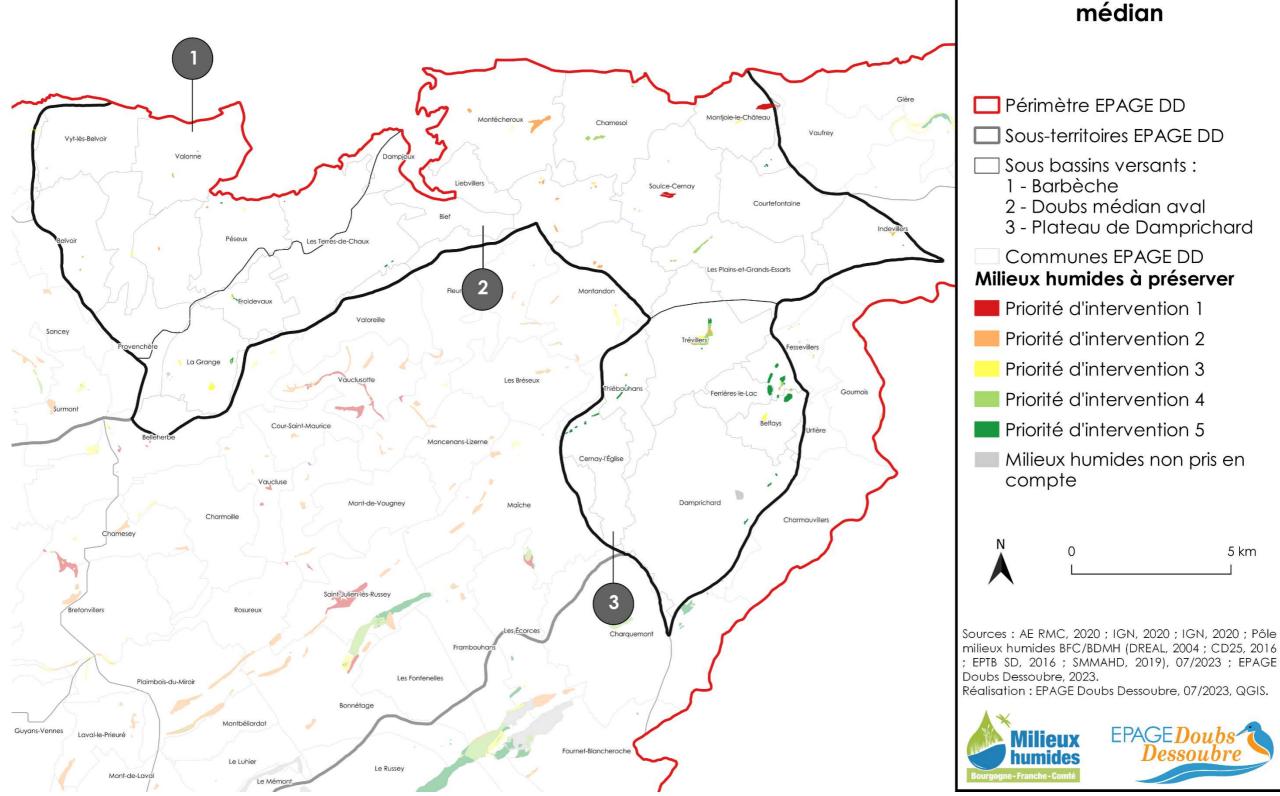
5 km J

Sources: AE RMC, 2020; IGN, 2020; Pôle milieux humides BFC/BDMH (DREAL, 2004; CD25, 2016; EPTB SD, 2016; SMMAHD, 2019), 07/2023; EPAGE Doubs Dessoubre, 2023.

Réalisation : EPAGE Doubs Dessoubre, 07/2023, QGIS.







Priorisation des milieux

humides à préserver,

sous bassin du Doubs

5 km

Figure 8 : carte des milieux humides à préserver selon les critères et pondérations présentés dans le tableau 3 pour le sous territoire du Doubs médian.

Tableau 4 : résultats issus de la priorisation des milieux humides à préserver pour chaque sous bassin versant.

	Priorité 1		Priorité 2		Priorité 3		Priorité 4		Priorité 5	
	Nombre	Surface (ha)								
Doubs franco- suisse	0	0	7	33,7	36	47,7	46	99,9	62	119,4
Dessoubre	15	78,8	120	338	114	148,6	56	48,2	50	59,6
Cusancin, Doubs moyen, Loue	2	55,4	113	426,9	119	151,1	82	23,9	45	26,8
Doubs médian	3	10,2	21	21,7	19	12,6	19	15,6	36	17
Total	20	144,3	261	820,2	288	360	203	187,7	193	222,8

Les surfaces de milieux humides concernées par chacune des priorités ont été ajoutées suite à demande lors de la réunion, sachant qu'un travail d'affinage de ces surfaces est nécessaire pour ajouter des polygones voisins qui n'auraient pas la même priorité, mais sur lesquels des enjeux seraient tout de même existants, ou bien retirer des parties de polygones moins pertinentes.

4. Stratégie d'intervention du PGS MH

Compte tenu des enjeux révélés par le diagnostic, ainsi que des priorisations réalisées, il est soumis à avis du comité syndical la déclinaison suivante de la stratégie de l'EPAGE Doubs Dessoubre en matière de préservation et de restauration des MH du territoire au travers du plan d'intervention ci-dessous :

1) Animation du plan de gestion stratégique

- 1.1 Suivi des projets de restauration
- 1.2 Suivi de la stratégie foncière
- 1.3 Suivi de l'efficacité du plan de gestion stratégique
- 1.4 Mise à jour des données

2) Restauration des milieux dégradés (carte de priorisation « restauration »)

- 2.1 Acquisition de données préalables aux travaux de restauration
- 2.2 Travaux à enjeux hydrauliques
- 2.3 Travaux à enjeux biodiversité/climat

3) Préservation des milieux (carte de priorisation « préservation »)

- 3.1 Mise en place d'une stratégie foncière (acquisition en propre, ou communes/EPCI ou partenaires ; ou contractualisation)
- 3.2 Avis documents d'urbanisme
- 3.3 Sensibilisation du grand public
- 3.4 Sensibilisation professions agricoles et sylvicoles

Cette stratégie d'intervention répond à une stratégie foncière qu'il convient de définir en fonction des volontés locales, politiques et des ressources financières. Pour cela, il est nécessaire d'étudier les possibilités pour l'EPAGE de conclure des commodats ou prêts à usage, des baux sous leurs différentes formes (baux ruraux, baux ruraux à clause environnementale, baux emphytéotiques), des conventions d'usage/de travaux, des obligations réelles environnementales, mais également de traiter les questions d'acquisition foncière en direct par l'EPAGE, par les communes, les EPCI, via les droits de préemption SAFER et du Conseil départemental, via les stratégies foncières des partenaires (CEN BFC, Fédération des chasseurs du Doubs), ainsi que de conservation ou de rétrocession du foncier.

M. Dominique BERNARD prend la parole pour mentionner le fait que cette stratégie est très ambitieuse et que malgré l'accompagnement de l'agence de l'eau à hauteur de 70% sur l'acquisition foncière notamment, le foncier va coûter cher et qu'il n'y a pas forcément les moyens nécessaires pour cela.

M. Raphaël PEQUIGNOT est quant à lui sceptique sur le fait que des propriétaires privés souhaitent s'engager à retirer leurs drains si les parcelles sont toujours exploitées de la même façon. Sixtine GRONNIER--FINCK répond que tout le monde est déjà ou sera amené à manquer d'eau et d'herbe par la même occasion et que retirer des systèmes de drainage peut permettre de réduire ou palier cette problématique.

M. Denis LEROUX partage cet avis et rappel qu'au lancement de la démarche Natura 2000, celle-ci était très mal perçue et rencontrait de fortes oppositions, aujourd'hui celles-ci se sont atténuées et des agriculteurs s'engagent sur des MAEC, etc. Il faut trouver des projets qui vont pouvoir se mettre rapidement en œuvre et faire tache d'huile pour le reste des projets.

M. Christian METHOT rebondit également sur ce point et évoque la nécessité de donner des exemples.

M. Michel DEVILLERS intervient sur le fait qu'il faut se donner les moyens de travailler sur cette thématique.

La rédaction du plan de gestion stratégique des milieux humides sera finalisée en fin d'année 2023 pour une mise en œuvre à partir de 1^{er} trimestre 2024 et jusqu'en 2034.

5. Informations diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h45